

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE D'INTRASENSE

PARTICIPEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2022 EN VOTANT LES RÉSOLUTIONS

Votre participation est décisive pour obtenir le quorum nécessaire à la tenue de cet événement

Retrouvez dans ce guide toutes les informations afin d'exercer votre rôle d'actionnaire

Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition par email : intrasense@newcap.eu



Votez en amont de l'AG et jouez votre rôle d'actionnaire

Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée Générale selon les modalités rappelées ci-dessous et détaillées dans la brochure de convocation publiée sur le site Internet de la Société :

- Le **vote par correspondance** ou par **procuration par voie postale** ;
- Les actionnaires peuvent aussi **assister personnellement à l'Assemblée**.



Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués aux actionnaires sont tenus à leur disposition au siège social de la Société et peuvent leur être transmis sur simple demande adressée à investisseurs@intrasense.fr

Par ailleurs, tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société <https://www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2022/>



Questions en Assemblée Générale

Par ailleurs, les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites par lettre recommandée avec avis de réception à INTRASENSE, 1231, avenue du Mondial 98, 34000 MONTPELLIER ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@intrasense.fr, au plus tard quatre jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le 21 juin 2022, et en justifiant de leur qualité d'actionnaire.

Compte tenu du contexte sanitaire d'épidémie de Covid-19, les modalités de tenue de l'Assemblée Générale et de participation physique à ladite Assemblée pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux jusqu'au jour de l'Assemblée Générale. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société (<https://www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2022/>), où les dites modalités seront précisées et mises à jour le cas échéant.

MODE D'EMPLOI POUR REMPLIR LE BULLETIN DE VOTE OU DE POUVOIR

Je suis actionnaire au nominatif

Renvoyer le formulaire unique de vote ou de procuration par correspondance, qui sera adressé avec la convocation, également téléchargeable sur le site de la Société www.intrasense.fr, rubrique Documentation financière (<https://www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2022/>) :

- Soit par voie postale à Société Générale (Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03) grâce à l'enveloppe T jointe au formulaire de vote par correspondance qui lui aura été adressé ;
- Soit par voie électronique à la Société à l'adresse électronique suivante : investisseurs@intrasense.fr. La Société se chargera de le transmettre à Société Générale dès réception et adressera un accusé de réception du formulaire de vote par correspondance à l'actionnaire concerné.

Je suis actionnaire au porteur

Demander le formulaire auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres ou le télécharger sur le site de la Société www.intrasense.fr, rubrique Assemblée générale (<https://www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2022/>).

- L'actionnaire au porteur adressera sa demande de formulaire de vote par correspondance à son intermédiaire financier et le lui retournera, dûment complété et signé. Celui-ci se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

JE RENSEIGNE, DATE ET SIGNE LE FORMULAIRE

Ne pas utiliser à la fois « je vote par correspondance » et « je donne pouvoir à »

Si vous votez par correspondance, cochez une case par ligne

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| INTRASENSE 1231, AVENUE DU MONDIAL 98 34000 MONTPELLIER SA au Capital de 1.566.370,70€ 452 479 504 R.C.S. MONTPELLIER | | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE Convoquée le 27 juin 2022 à 14 heures Au Cabinet Jeantet 11 Rue Galilée, 75116 Paris | | CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY | |
| JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST <small>Cl. au verso (2) - See reverse (2)</small> | | JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <small>Cl. au verso (3) - See reverse (3)</small> | | JE DONNE POUVOIR À : Cl. au verso (6) I HEREBY APPOINT : Cl. au verso (6) | |
| <small>Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en notifiant le vote par correspondance à mon choix. I vote by proxy and approval / I cast my vote by proxying the vote of my choice.</small> | | <small>Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. I appoint the Chairman of the general meeting.</small> | | <small>Je donne pouvoir à M. Mlle ou M. Mlle, Raison Sociale pour voter en son nom. I appoint M. Mlle or M. Mlle as Proxy for the general meeting.</small> | |
| <small>Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. I appoint the Chairman of the general meeting.</small> | | <small>Je donne pouvoir à M. Mlle ou M. Mlle, Raison Sociale pour voter en son nom. I appoint M. Mlle or M. Mlle as Proxy for the general meeting.</small> | | <small>Je donne pouvoir à M. Mlle ou M. Mlle, Raison Sociale pour voter en son nom. I appoint M. Mlle or M. Mlle as Proxy for the general meeting.</small> | |

Si vous donnez pouvoir au Président ou à un tiers, cochez la case

Date limite de réception du formulaire

Quel que soit votre choix, inscrivez votre Nom, votre Banque et la ville de l'agence

Quel que soit votre choix, datez et signez

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours francs au moins avant la date prévue de l'Assemblée, soit le 24 juin 2022 au plus tard

S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données ne seront valides qu'accompagnées de l'attestation de participation établie, envoyée dans les délais légaux, par l'établissement financier qui tient votre compte titres.